



## Avertissement de travail

Par **Alexandre leite**, le **05/02/2015** à **12:33**

Bonjour,

Nous connaissons en ce moment une phase assez compliquée en ce qui concerne la rentabilité de l'entreprise. Je pense et ne suis pas le seul que le siège social projette de fermer l'agence dans laquelle je travaille située dans le 51 et donc de supprimer tous les postes. Ma collègue de bureau à récemment reçu 3 avertissements en 1 mois de temps, et voici que je vais recevoir mon tout 1er avertissement demain en plus de 3ans de boîte. J'ai reçu un mail d'un client me demandant un devis sur différents points pour lesquels je ne possédais pas les éléments de réponse, j'ai donc transféré ce mail à la personne en charge du secteur et responsable d'agence en lui posant plusieurs questions,. Sans réponses de sa part, je n'ai pas non plus répondu à ce client qui nous relance donc 1 mois et demi plus tard et en mettant en copie le PDG. Celui ci appelle et demande des explications que je lui donne. Il m'informe donc qu'un recommandé partira ce jour.. Pensez-vous que cet avertissement soit fondé? Puis-je le contester?

Merci d'avance ?

Par **P.M.**, le **05/02/2015** à **14:31**

Bonjour,

Si vous avez matière, vous pouvez le contester par lettre recommandée avec AR et ce serait au Conseil de Prud'Hommes en fonction du motif indiqué d'en apprécier si vous l'en saisissiez...

Par **Alexandre leite**, le **05/02/2015** à **14:48**

Merci de votre réponse